

Thème X

Autres

Plateau surélevé

Localisation du site et caractéristiques



L'aménagement se situe au centre de l'agglomération de Scherwiller dans le Bas-Rhin.

L'aménagement se situe dans le département du Bas-Rhin, sur la Route Départementale 35, dans la traversée de l'agglomération de Scherwiller, petite ville de 2 300 habitants.

La RD 35, «Rue de l'Ortenbourg», qui supporte un trafic de 3 000 véhicules par jour est un itinéraire touristique (route des vins). Le trafic poids lourds est de type local avec cependant de nombreux cars de tourisme en période estivale.

La zone qui fait l'objet de l'aménagement est située dans une courbe. La chaussée est déjà réduite à cet endroit à 5,50 mètres de largeur. De part et d'autre de cette zone se trouvent deux alignements droits avec une chaussée de 7 mètres de large.

milieu urbain



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

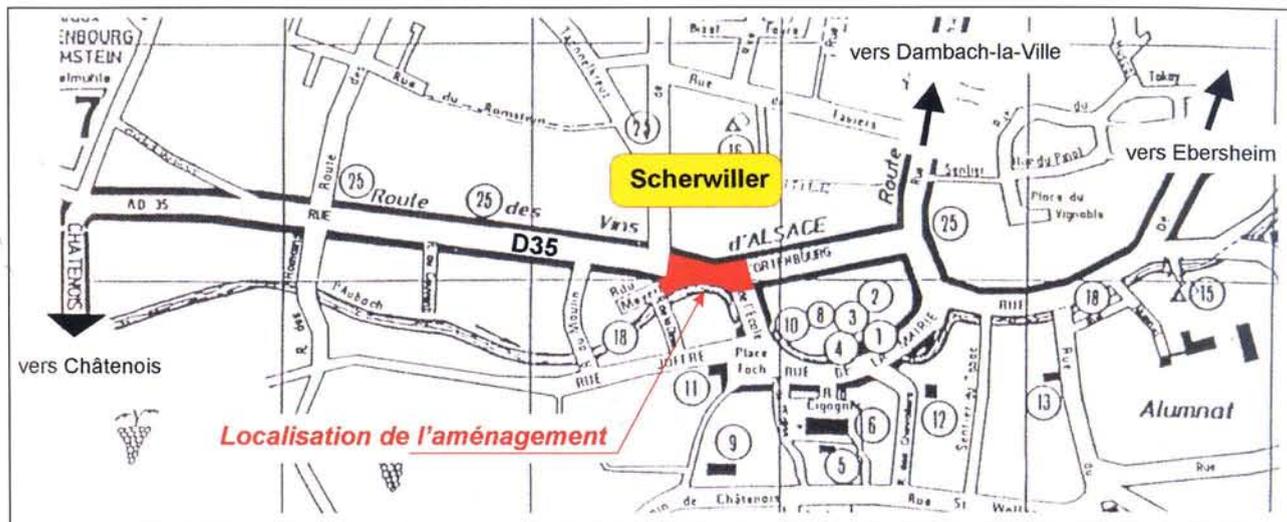


ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme et
de la Mer

▲ Problèmes rencontrés avant aménagement

La zone concernée correspond à un point d'activités urbaines (boulangerie et pharmacie), au centre de la traverse, qui génèrent des arrêts fréquents et du stationnement de courte durée.

Plusieurs accidents matériels liés à des pertes de contrôle ont eu lieu dans cette zone. Un accident mortel, par sortie de chaussée est à l'origine d'une demande d'aménagement de la part de la commune avec pour objectif de modérer les vitesses sur ce secteur situé au centre du village.



La zone à aménager est située au centre de la traverse et côtoie le centre ancien pittoresque. Elle correspond à un pôle d'activités urbaines avec la présence d'une boulangerie et d'une pharmacie qui génèrent des arrêts fréquents de véhicules. Située en courbe et comportant une chaussée de 5,50 mètres de large, elle est encadrée par deux alignements droits où la chaussée est large de 7 mètres. Les vitesses pratiquées sont trop élevées et provoquent des accidents par perte de contrôle.

▲ Description de l'aménagement

Objectifs

La réflexion des services de la DDE, en concertation avec la commune et le département a conduit à la réalisation d'un aménagement visant à :

- améliorer la sécurité par une réduction imposée des vitesses, autrement-dit en contraignant les automobilistes à ralentir à l'aide d'aménagements physiques;
- organiser le stationnement de courte durée pour les commerces;
- préserver les cheminements piétons;
- valoriser l'accès au centre ancien pittoresque adjacent.

Aménagement

L'aménagement consiste en la réalisation d'un plateau surélevé qui s'étend sur une longueur de 46 mètres et qui inclut les carrefours se trouvant de part et d'autre.

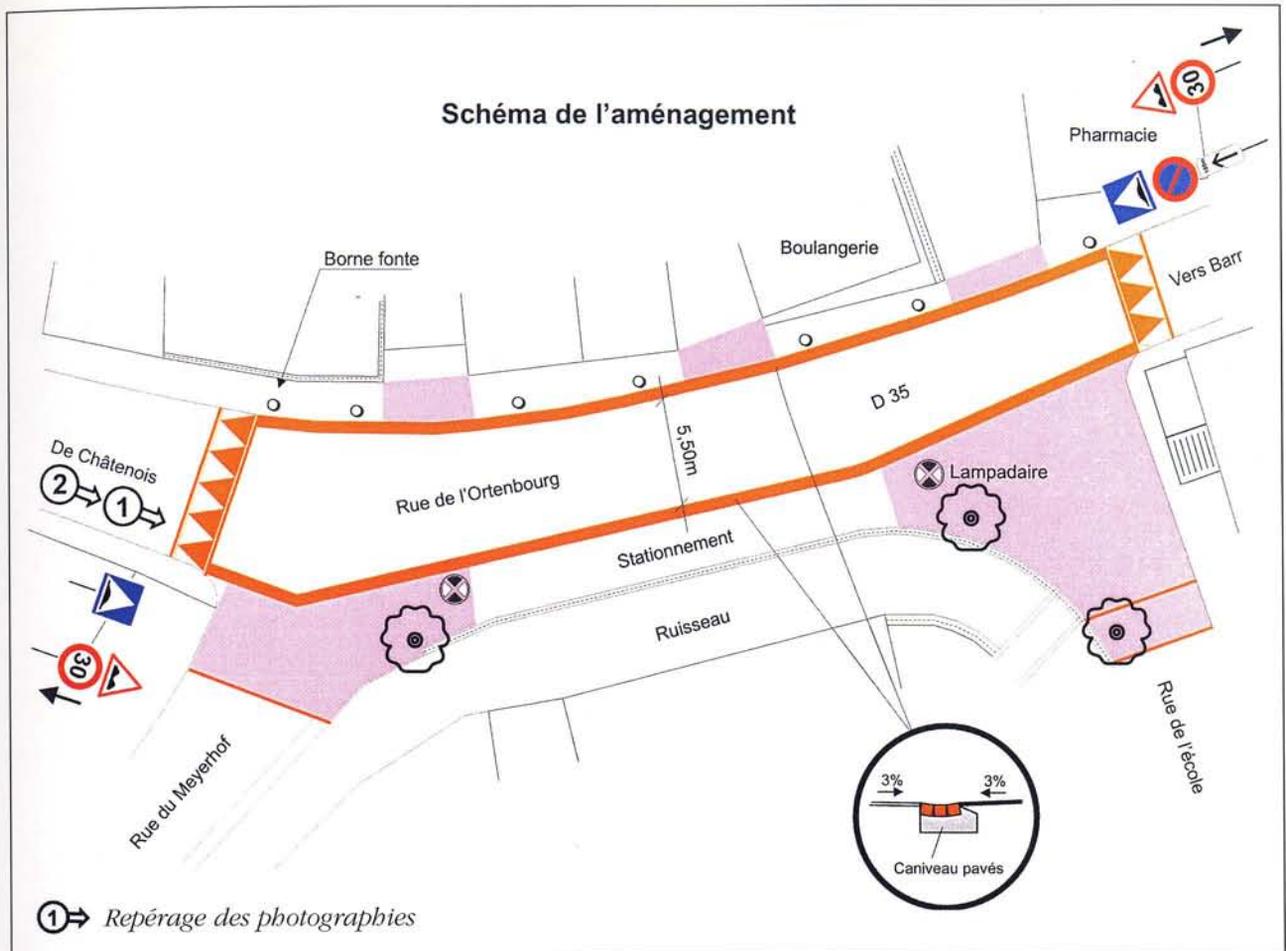
L'ensemble de la zone est limitée à 30 km/h. La pente des rampes d'accès du

plateau est de 7%. La réalisation de ces rampes a été effectuée à l'aide de pavés de couleur intégrant les triangles blancs de signalisation.

L'aménagement intègre également :

- le remplacement des bordures de trottoir par des caniveaux pavés;
- la mise en place de bornes anti-stationnement en fonte sur le trottoir coté commerces;
- la réalisation de quelques emplacements de stationnement, coté trottoir opposé;
- la reprise de l'éclairage public par l'implantation de mâts style lanterne;
- le traitement des entrées riveraines et des carrefours d'extrémité à l'aide de zones pavées.

Ainsi, outre la réduction imposée des vitesses par surélévation de la chaussée, l'aménagement privilégie un traitement de qualité destiné à renforcer le caractère urbain de cette section située en centre-village.



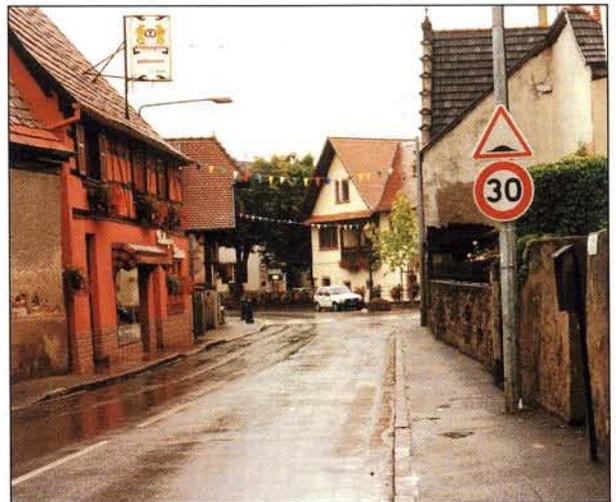
L'aménagement consiste en la réalisation d'un plateau surélevé de 46 m de long qui intègre de part et d'autre les carrefours ; la mise en place de bornes anti-stationnement sur le trottoir coté commerces et la création de places de stationnement coté trottoir opposé, le remplacement des bordures de trottoir par des caniveaux pavés, le traitement des entrées riveraines et des carrefours d'extrémité à l'aide de zones pavées et la reprise de l'éclairage public par l'implantation de mâts style lanterne.



CETE DE L'EST

PHOTO 1 - Après aménagement, le conducteur qui aborde les lieux ralentit non seulement du fait de la surélévation de la chaussée, mais également parce qu'il identifie clairement un environnement urbain où la vie locale est présente.

NB : En ce qui concerne la signalisation sur les rampes d'accès des plateaux, il convient de noter que la réglementation spécifique aujourd'hui l'emploi de peinture routière blanche.



CETE DE L'EST

PHOTO 2 - L'aménagement du plateau s'accompagne d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. Sur la photo, la présignalisation mise en place.

▲ Coût et modalités de financement

Le coût de l'aménagement réalisé en 1993 s'élève à 29 700 € TTC hors éclairage public. Il a été financé à hauteur de 22 800 € (TTC) par la commune de Scherwiller et de 6 900 € (TTC) par le département du Bas-Rhin.

▲ Bilan

Les objectifs de l'aménagement sont atteints, notamment aucun accident n'a été constaté depuis sa réalisation et les vitesses sont en diminution.

Les riverains et les usagers sont satisfaits de l'aménagement tant sur l'aspect de la sécurité que sur la qualité architecturale.

Certains riverains signalent une augmentation du bruit induite par les changements de vitesse au niveau des rampes d'extrémité du plateau.

▲ Commentaires

Depuis 1997, d'autres aménagements visant à modérer les vitesses ont été engagés sur les deux alignements droits situés de part et d'autre de la zone traitée. À terme, l'ensemble de la traverse sera donc aménagé.

Par ailleurs, en ce qui concerne la signalisation sur les rampes d'accès des plateaux, il convient de noter que la réglementation spécifie aujourd'hui l'emploi de peinture routière blanche.

À noter également que le CERTU a publié en 2000 le guide intitulé «GUIDE DES COUSSINS ET PLATEAUX - Recommandations techniques», utile comme document de référence.

Cette fiche fait partie d'une collection intitulée «Petits aménagements de sécurité» commune au Certu et au Setra. Les fiches concernant le milieu urbain sont éditées par le Certu, celles concernant la rase campagne par le Setra. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Celles-ci ont été réalisées dans un contexte précis et ne peuvent être reproduites sans précaution. Ce document ne peut engager la responsabilité ni de son auteur, ni de l'Administration.

Coordination du groupe de travail

Certu

Certu: Catia RENNESSON ☎ : 33 (0)4 72 74 58 66
Setra: Anne-Marie BARC ☎ : 33 (0)1 46 11 31 41

Setra

Réalisation de la fiche

CETE de l'Est: J.-C. KIEFFER ☎ : 33 (0)3 87 20 45 08

Réalisation du projet

DDE du Bas-Rhin

Service Entretien des Routes: F. LUX ☎ : 33 (0)3 88 41 51 86
Subdivision de Sélestat: Marc WARIN ☎ : 33 (0)3 88 85 07 80

Ce document est issu d'un lot de cinq fiches qui ne peuvent pas être vendues séparément.

Référence du lot: FS MU1 03

Prix de vente du lot: 10 €

Ces fiches sont également disponibles en téléchargement sur: <http://www.certu.fr>

Certu/Bureau de vente

Tél. 33 (0)4 72 74 59 59 - Fax: 33 (0)4 72 74 57 80 - Mèl: bventes.certu@equipement.gouv.fr

© 2003 Certu

L'autorisation du Certu est indispensable pour la reproduction, même partielle de ce document.

Conception graphique: Certu/Pôle programme et produits

Mise en page: PAO Concept ☎ : 04 78 22 70 35

Impression: Numérica ☎ : 04 76 04 04 92